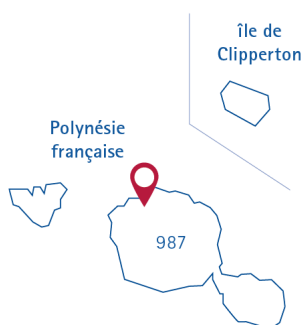


BILAN ANNUEL 2025

Tribunal administratif de la Polynésie française



Pascal DEVILLERS
Président du tribunal
administratif
de la Polynésie française



Effectifs de la juridiction :

8

personnes dont :

4

magistrates
et magistrats

4

agentes et agents de greffe
et aides à la décision

L'année 2025 aura été une année intense pour le tribunal administratif de la Polynésie française : nous avons été confrontés à un nombre d'affaires à juger en augmentation, raccourci nos délais de jugement et été saisis de litiges présentant des enjeux particulièrement forts pour le pays.

Le tribunal, qui n'avait enregistré que 526 recours en 2024, a vu ce nombre s'élever à 612 en 2025, soit une augmentation de 16 %, dont, à noter, un quasi-doublement des contentieux de fonction publique.

Dans ce contexte, l'équipe du tribunal – magistrats et greffe – s'est pleinement mobilisée afin de juger 624 affaires, soit près de 10 % de plus que l'année dernière. Une réussite qui a permis d'établir le délai moyen de traitement des dossiers les plus lourds, par la formation collégiale, à seulement 6 mois et 28 jours, quand il est de 19 mois et 6 jours en moyenne nationale, ceci au bénéfice du justiciable polynésien.

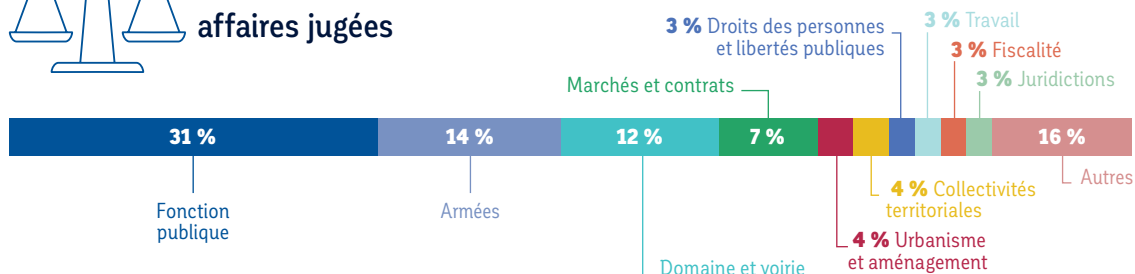
Enfin, relevons que le tribunal administratif a dû, comme souvent mais singulièrement en 2025, prendre des décisions ayant un impact sur le fonctionnement de la société polynésienne dont, par exemple, la réforme des rythmes scolaires. La juridiction a même dû cette année tout bonnement décliner la compétence du juge administratif pour se prononcer sur une décision essentiellement politique, le refus de l'État d'ouvrir un dialogue de décolonisation avec les institutions du pays.

Gageons que 2026, année des élections municipales, sera elle aussi une année bien occupée !

2025 en chiffres



624
affaires jugées



Armées : responsabilité des services de l'armée, gestion des anciens combattants et des victimes de guerre, service national, etc.

Collectivités territoriales : relations des collectivités territoriales entre elles, avec l'État, etc.

Domaine et voirie : intégrité et utilisation du domaine public (immeubles, voies, places, jardins, espaces verts, etc.)

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Juridictions : organisation et fonctionnement des services de la justice

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés

Travail : licenciements des travailleurs protégés, instances représentatives du personnel, plans de sauvegarde de l'emploi, etc.

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



91
affaires jugées en urgence (référés)

✚ 82 % par rapport à 2024



612
affaires enregistrées

✚ 16 % par rapport à 2024



4 mois et 23 jours
de délai moyen de jugement

- 40 jours par rapport à 2024



72 %
des décisions du tribunal ont été confirmées en appel